



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER**
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Imprégnation hydrofuge à base de résine silane.
 - **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
KEIM FRANCE SAS
ZAC Les Portes du Dauphiné / 55, Chemin de Mûre / F-69780 St Pierre de Chandieu
Tel. +33 4 72 09 05 09 / Fax +33 4 78 40 16 21
www.keim.com / info@keim.fr
 - **Service chargé des renseignements:**
Téléphone: 04 72 09 05 09
E-Mail: info@keim.fr
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
- GBK GmbH Global Regulatory Compliance
Emergency number: +49(0)6132/84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
- P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale.

Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description: Silane-siloxane alkyl-alkoxyde + éthanol

Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C _≥ 50 %	>75%
CAS: 35435-21-3 EINECS: 252-558-1 Reg.nr.: 01-2119555666-27-XXXX	Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane ⚠ Flam. Liq. 3, H226	10-25%

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 2)		
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Numéro index: 601-037-00-0	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Limite de concentration spécifique: STOT RE 2; H373: C _≥ 5 %	<0,3%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Numéro index: 649-328-00-1	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<1%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:**

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** aucune connue**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (COx)

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 3)

Dioxyde de silicium (SiO₂)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Se conformer aux réglementations locales.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ininflammable (sable, terre, Diatomite, vermiculite).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas inhaler les aérosols.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).

Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 15.12.2023

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec de l'eau.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Classe de stockage: 3**

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

110-54-3 n-hexane

VLEP Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm

R2

· **DNEL**

64-17-5 éthanol

Oral	Long-term - systemic effects	87 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	Long-term - systemic effects	206 mg/kg bw/day (consommateur)
		343 mg/kg bw/day (travailleur)
Inhalatoire	Acute - local effects	1.900 mg/m ³ (travailleur)
	Acute - local effects	950 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - systemic effects	950 mg/m ³ (travailleur)
	Long-term - systemic effects	114 mg/m ³ (consommateur)

35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane

Oral	Long-term - systemic effects	9,5 mg/kg bw/day (consommateur)
	Acute - systemic effects	19 mg/kg/day (consommateur)
Dermique	Long-term - systemic effects	13,4 mg/kg bw/day (travailleur)
	Long-term - systemic effects	9,5 mg/kg bw/day (consommateur)

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 5)

Inhalatoire	Acute - systemic effects	19 mg/kg/day (travailleur)
	Acute - systemic effects	67,8 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - systemic effects	45 mg/m ³ (travailleur)
	Long-term - systemic effects	11,3 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC**64-17-5 éthanol**

Aquatic compartment - freshwater	0,96 mg/l (Eau douce)
Aquatic compartment - marine water	0,79 mg/l (Eau de mer)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	2,75 mg/l (non spécifiée)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	3,6 mg/kg sed dw (Sédiment d'eau douce)
Terrestrial compartment - soil	0,63 mg/kg dw (Sol)
Sewage treatment plant	580 mg/l (Station d'épuration)
Oral secondary poisoning	720 mg/kg food (food sec poisoning)

35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane

Aquatic compartment - freshwater	0,64 mg/l (Eau douce)
Aquatic compartment - marine water	0,064 mg/l (Eau de mer)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	6,4 mg/l (non spécifiée)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	4,3 mg/kg sed dw (Sédiment d'eau douce)
Aquatic compartment - sediment in marine water	0,43 mg/kg sed dw (Sédiments marins)
Terrestrial compartment - soil	0,48 mg/kg dw (Sol)
Sewage treatment plant	1 mg/l (Station d'épuration)
Oral secondary poisoning	10 mg/kg food (non spécifiée)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· Protection respiratoire:

Pour une utilisation prolongée et une forte exposition : Masque à gaz à filtre ABEK.

· Protection des mains: Gants de protection**· Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Butylcaoutchouc

Épaisseur recommandée: $\geq 0,3$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 6)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de pénétration \geq 480 min.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Consulter le chapitre 12 et 6.2

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

78 °C (bei 980 hPa)

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

0,4 Vol %

· **Supérieure:**

15 Vol %

· **Point d'éclair**

4 °C (DIN 51755)

· **Température d'auto-inflammation**

360 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique à 20 °C:**

1,27* mPas

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Hydrolysé

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

55,9 hPa

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 25 °C:**

0,8-0,9* g/cm³ (bei 980 hPa)

· **Densité relative**

Non déterminé.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 7)

· Densité de vapeur:	non applicable
· 9.2 Autres informations	*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	82,50 %
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	non applicable
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 8)

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agent oxydant
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
Dioxyde de silicium (SiO₂)
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

	ATE mix	>2.000 mg/kg (orale)
--	---------	----------------------

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (ECHA)
Inhalatoire	LC50/4 h	124,7 mg/l (rat) (ECHA)

35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
	NOAEL	≥1.000 mg/kg (rat) (Analogie)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **En cas d'inhalation:** Irritation possible.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 9)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
 - **Toxicité subaiguë à chronique:**
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
- | |
|---|
| · Propriétés perturbant le système endocrinien |
| Aucun des composants n'est compris. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64-17-5 éthanol

NOEC	9,6 mg/l / (10D) (Daphnia) (ECHA)
EC 50/48h	5.012 mg/l (Daphnia) (ECHA)
ErC50/72h	275 mg/l (algues) (OECD 201)
LC 50/96 h	14.200 mg/l (poisson) (ECHA)
EC 10	11,5 mg/l / 72h (algues) (OECD 201)

35435-21-3 Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane

NOEC	32 mg/l (Daphnia) (21d)
EC 50/3h	>100 mg/l (Les boues d'épuration)
LC 50/96 h	>100 mg/l (poisson) (OECD 203)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Le solvant est biodégradable.

35435-21-3	Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane	13 %
------------	--	------

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**· **Valeur DBO5:** 60% /10 day (ECHA)

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 10)

· **Indication AOX:**

Le produit à notre connaissance ne contient pas d'halogènes organiques. Le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**

En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE.

· **Indications générales:**

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Les informations sur la écotoxicologie sont issues des propriétés des constituants.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer selon les réglementations locales.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL, ALKYLTRIETHOXYSILANE), Dispositions spéciales 640C

· **IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), ALKYLTRIETHOXYSILANE)

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Révision: 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 11)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, IMDG, IATA



· **Classe** 3 Liquides inflammables.
· **Étiquette** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA II

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Polluant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

33

· **No EMS:**

F-E, S-E

· **Stowage Category**

B

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(É T H A N O L (A L C O O L ,
ALKYLTRIETHOXYSILANE), 3, II

FR

(suite page 13)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 15.12.2023

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Non pertinent.

· **ANNEXE I SUBSTANCES D'EXPORTATION DÉCLARABLES POUR LES EXPLOSIFS en quantités > 1 %.**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **observé:**

TRGS 200 (Allemagne)

TRGS 500 (Allemagne)

TRGS 510 (Allemagne)

TRGS 900 (Allemagne)

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** sans objet

(suite page 14)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Révision: 15.12.2023

Nom du produit: KEIM SILAN-PRIMER

(suite de la page 13)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

- **Numéro de la version précédente:** 1.0

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- EC10: Effective concentration at 10% mortality rate.
- EC50: Half maximal effective concentration.
- LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.
- NOEC: No observed effect concentration.
- REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**